



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-408

Ottawa, le 15 août 2005

Entreprises de programmation de radio

Québec et Ontario

Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio énumérées en annexe à la présente décision, du 1^{er} septembre 2005 au 30 novembre 2005, aux modalités et conditions en vigueur dans les licences actuelles.
2. Les demandes de renouvellement de ces licences ont été publiées dans l'avis public de radiodiffusion CRTC 2005-33, 18 avril 2005. Toutefois, le Conseil ne pourra pas se prononcer sur ces demandes avant que les licences n'expirent.
3. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever. Le Conseil se prononcera sur les demandes de renouvellement dans des décisions subséquentes.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à chaque licences. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2005-408

Titulaire	Indicatif d'appel, endroit, province
CIBM-FM Mont-Bleu ltée	CIBM-FM Rivière-du-Loup (QC) CIBM-FM-1 Rivière-du-Loup (QC) CIBM-FM-2 Trois-Pistoles (QC) CIBM-FM-3 Sully (QC) CIBM-FM-4 Saint-Juste-du-Lac (QC)
Corus Radio Company	CFLG-FM Cornwall (ON) CJSS-FM Cornwall (ON)
Radio Nord Communications inc.	CHPR-FM Hawkesbury (ON)
Starboard Communications Ltd.	CJOJ-FM Belleville (ON)
The Haliburton Broadcasting Group Inc.	CHYK-FM Timmins (ON) CHYX-FM Kapuskasing (ON) CHYK-FM-3 Hearst (ON)